**CHARTE DES VALEURS DES MEMBRES**

**DE L’ASSOCIATION**

**AMJET – FIJET MAROC**

**PREAMBULE**

La présente Charte conforme aux règles et aux lois en vigueur définit l'ensemble des règles pratiques et d’éthique professionnelles, des comportements rationnels, des valeurs relationnelles et transactionnelles que tout membre d’**Amjet – Fijet Maroc** s’engage à assimiler, à respecter, à promouvoir et à appliquer chaque fois qu’il doit s’exprimer, représenter, argumenter ou agir au nom de l’Association Marocaine des Journalistes et des Ecrivains du Tourisme qui représente au Maroc la Fédération Internationale des Journalistes et des Ecrivains du Tourisme. Cette obligation de réserve et de retenue pour préserver l’image de marque, la notoriété et la crédibilité de l’AMJET – FIJET est une condition primordiale d’adhésion, d’acceptation et d’intégration au sein de l’association.

Il est important de signaler et de souligner qu’il est de notoriété publique que le travail associatif est fondé sur le militantisme et le bénévolat et que par conséquent il faut éviter toute forme d’ambiguïté, d’amalgame ou de confusion pour initier un travail comme bénévole et réclamer ensuite une rémunération ce n’est ni associatif, ni constructif ni éthique ni équitable pour les adhérents et les militants.

Et que sauf disposition contraire ou exceptionnelle d’un salariat ou d’une indemnité des membres du bureau qui serait votée, prévue et budgétisée par l’AMJET tout le travail de l’association est bénévole. Seules les prestations de services confiées à des tiers ou à des professionnels mandatés officiellement et contractuellement par l’Association AMJET peuvent prétendre à des honoraires ou à une rémunération en paiement légal des prestations accomplies, acceptées et validées en contrepartie de factures dument complétées et présentées pour être payée.

Les membres du bureau peuvent prétendre et exiger une rémunération pour payer les frais et les dépenses réelles occasionnées suite à la réalisation d’une mission ou d’un déplacement au Maroc ou à l’étranger qui leur sera officiellement demandé par le président avec l’approbation du bureau, et en dehors de ce cas précis le travail  des membres du bureau est totalement bénévole.

Adhérer à **« Amjet – Fijet Maroc»** c’est faire partie en toute liberté et responsabilité d’un réseau professionnel et amical et veiller à développer les liens et les complémentarités qui unissent ses membres dans leur grande diversité et créer une réelle valeur ajoutée sur le plan de la qualification, de la professionnalisation, de la promotion et de la diffusion du journalisme, de l’écriture et de l’édition touristique et culturelle.

La diversité au sein de l’AMJET-FIJET Maroc couvre un large panel de sensibilités, de ressources, de compétences et d’obédiences, par conséquent cette diversité est :

* Diversité originelle ;
* Diversité genre ;
* Diversité générationnelle ;
* Diversité culturelle, cultuelle et intellectuelle ;
* Diversité formation universitaire ou professionnelle ;
* Diversité sectorielle et entrepreneuriale ;
* Diversité spatiale, géographique et régionale.

Aucune personne ne peut être exclu pour des motifs de race, de sexe, de handicape, de condition ou de conviction du moment qu’il agit en conformité avec les lois marocaines en vigueur.

Intégrer l’Association **« Amjet – Fijet Maroc»** c’est également adhérer à des valeurs fondamentales que chaque membre s’engage à appliquer aux mieux de ses capacités et de ses possibilités sur le plan organisationnel et opérationnel de l’association, à savoir le professionnalisme, la responsabilité, la rigueur, la qualité, la créativité, le respect des engagements, l’éthique, la participation, la discipline, l’efficacité, l’objectivité, la transparence, la flexibilité, la franchise et la sincérité.

Cette bonne disposition militante et professionnelle est confortée par des qualités humaines et relationnelles à savoir l’humanité, l’humilité, l’amitié, la réciprocité, le respect, l’empathie, la pédagogie, la solidarité, le don de soi, l’ouverture d’esprit, la tolérance, le vivre ensemble, la capacité à l’altérité, le sens critique constructif, la quête de l’excellence, la culture du mérite, l’esprit d’initiative, le sens du devoir, la responsabilité et l’engagement pour l’intérêt général.

**PRATIQUES ETHIQUES**

**Chaque membre de « Amjet – Fijet Maroc» s’engage à contribuer positivement aux actions et aux projets de l’Association et à adopter un comportement loyal vis-à vis de l’Association et de ses membres, et plus particulièrement :**

- Développer un esprit amical et bienveillant entre les membres et ne jamais porter atteinte à l’intégrité et à la réputation d’un autre membre.

- S’abstenir de faire usage de moyens illégaux et de tout comportement contraire à l’intérêt général de **« Amjet – Fijet Maroc»**

- Ne pas concourir, directement ou indirectement, à des activités de nature à léser les droits patrimoniaux moraux ou légaux de l'Association ou à nuire à son développement, à son image et sa notoriété.

- Préserver en toutes circonstances le caractère indépendant, non religieux, non régionaliste, non communautariste de l’Association.

**ORGANISATION REGIONALE DE « Amjet – Fijet Maroc»**

**L’Association encouragera et aidera toute initiative de création d’autres sections ou antennes de « Amjet – Fijet Maroc».**

**Et compte tenu du rayonnement régional du Maroc en Afrique, AMJET –FIJET MAROC s’emploiera en temps utile à assumer sa responsabilité régionale et continentale et à développer des partenariats voire à initier des antennes en Mauritanie, au Sénégal, en Côte d’Ivoire.**

**CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES**

Les membres qui dans le cadre des activités de **« Amjet – Fijet Maroc»** auraient accès à des informations ou des données personnelles et/ou confidentielles de l’Association ou de ses membres, s’engagent à respecter la plus grande confidentialité et à en réserver l’usage aux stricts besoins des activités auxquelles elles sont destinées.

**CONFLITS D’INTERETS**

**Pour des considérations d'éthique et d'intégrité morale vis-à-vis de l'Association et de ses membres, chaque membre de « Amjet – Fijet Maroc» s'engage à** :

- Tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver dans une situation de conflit d’intérêt entre les activités de l'Association et ses activités propres, professionnelles ou extra-professionnelles.

- Ne pas faire usage des moyens de l'Association en vue d'en tirer un profit personnel.

- Lorsqu’un conflit d’intérêt survient, le Bureau de l'Association doit être saisi et prendra les décisions qui s'imposent et qui seront notifiées aux intéressés.

**SOURCES DE FINANCEMENT**

**« Amjet – Fijet Maroc»** est financée par les cotisations et dons de ses membres, ainsi que des dons publics et actions de sponsoring. L'Association s'interdit toute source de financement illégale ou douteuse ou visant l'atteinte à son indépendance, à ses objectifs et à ses valeurs partagées.

**APPLICATION ET INTERPRETATION**

Le Bureau de l'Association est chargé du suivi de l’application de la présente Charte. La violation de l’une de ses dispositions, peut constituer une faute grave au sens des Statuts de **« Amjet – Fijet Maroc »** Dans ce cas, le Bureau pourra prendre les décisions et les éventuelles sanctions qui s’imposent en informant préalablement par écrit, le membre concerné.

Pour assister le Bureau dans tout ce qui relève des problèmes d’éthique, dans l’interprétation de la présente charte ou dans la résolution amiable de tout litige survenant au sein de **« Amjet – Fijet Maroc »**  ou entre membres, il est constitué une commission d’éthique composée de 5 membres de **« Amjet – Fijet Maroc»**

**ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DE LA CHARTE**

L’Assemblée Générale Ordinaire d’**Amjet – Fijet Maroc** réunie en date du 27 juillet 2019 , a approuvé le texte de la présente charte qui entre en application immédiatement et s’applique à l’ensemble des membres d’**Amjet – Fijet Maroc**

**Toutes modifications de la présente Charte doivent être proposées à l’approbation de l’Assemblée Générale Ordinaire après avis consultatif de la commission d’éthique.**